

Marché de travaux  
**AMENAGEMENT ET VIABILISATION DE LA ZAE DE KERVEUR A LANNILIS**  
Marché n°2026-18

## REGLEMENT DE CONSULTATION

*Mode de consultation : Procédure adaptée*

**Pli à remettre avant le 6 juillet 2026, 12 heures**

### 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet les travaux d'aménagement et de viabilisation de 8 lots à vocation économique sur la zones d'activités économiques de Kerveur à Lannilis.

### 2. Caractéristiques du contrat

#### 2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 4 lots :

- Lot n°1 : Terrassement – Aménagement de voirie
- Lot n°2 : Réseaux humides
- Lot n°3 : Réseaux souples
- Lot n°4 : Aménagement paysager

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

#### 2.2 Durée du contrat

Le contrat commence à sa notification et se termine avec la fin de la dernière obligation contractuelle (ceci incluant la réalisation complète du dernier document de réception, du décompte général et définitif et de la fin du délai de garantie de parfait achèvement).

#### 2.3 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à septembre 2026.

La durée estimée du chantier est de 8,5 mois.

Les délais d'exécution sont fixés dans le contrat.

### 3. Caractéristiques de la consultation

#### 3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

#### 3.2 Variantes

Lot n°1 : Les variantes sont autorisées, sans obligation de répondre à la solution de base.

Les seules variantes autorisées et comptabilisées comme moins-values sont les suivantes :

- Structure pour voirie lourde Grave 0/31.5 recyclé sur 30 cm
- Structure pour Voirie lourde Grave 0/63 sur 60 cm
- Structure pour cheminement piéton trottoir Grave 0/31.5 sur 20 cm
- Structure pour cheminement piéton trottoir Grave 0/63 sur 40 cm
- Structure pour cheminement piéton (en 0/20) Grave 0/31.5 sur 15 cm
- Structure pour cheminement piéton (en 0/20) Grave 0/63 sur 40 cm
- Structure pour cheminement technique en Grave 0/31.5 sur 15 cm
- Structure pour cheminement technique Grave 0/63 sur 40 cm
- Structure pour poste de transformateur en grave 0/31.5 sur 15 cm

Les conditions générales d'achat ne peuvent être modifiées.

Lots n°2, n°3 et n°4 : Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation**

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalix.bretagne.bzh>. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, six jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Pour le calcul de ce délai de six jours, la date à prendre en compte est celle de l'envoi par le Pays des Abers de ces modifications ou compléments. Dans tous les cas, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

### **3.4 Action d'insertion professionnelle**

En application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, les lots n°1, n°2 et n°3 de cette consultation comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.

Le titulaire du marché s'engage à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

## **4. Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :

### Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et son annexe insertion professionnelle
- L'annexe- Déclaration cotraitance,
- Le Cahier des clauses Particulières INSERTION

### Les pièces techniques:

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- La trame du mémoire technique

### Les pièces financières :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), 1 par lot
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), 1 par lot

### Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- Un acte de sous-traitance : DC4.

## **5. Réponse des entreprises**

Les entreprises devront obligatoirement prendre connaissance des généralités communes valables pour tous les corps d'état et des C.C.T.P. des autres corps d'état. Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. En cas d'incertitude ou s'il apparaissait sur les documents susmentionnés des omissions, l'entreprise est tenue d'en référer immédiatement au maître d'œuvre, et de prévoir dans son offre tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage, sans pouvoir se prévaloir ultérieurement de ces imprécisions pour réclamer un supplément de prix.

### **5.1 Présentation des offres par les candidats**

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

### **5.2 Groupement d'entreprises**

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

### **5.3 Dépôt du pli**

Le pli doit être déposé avant le **le 6 juillet 2026**, . Il est à transmettre obligatoirement par dépôt électronique (réponse limitée à 1 Go), via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Aucun dépôt papier ne sera accepté. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

#### 5.4 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- Les annexes « cotraitance », le cas échéant,
- Le BPU,
- Le DQE,
- La / le(s) DC4, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Un RIB.

**Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.**

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

## 6. Analyse des plis

### 6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

<b>Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :</b>
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
<b>Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124-4 du code de la commande publique :</b>
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
<b>Capacité économique et financière du candidat :</b>
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
<b>Capacités techniques et professionnelles du candidat :</b>
Liste des principaux travaux effectués <u>au cours des cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références pertinentes au regard de la nature du projet.</u>
<b>Assurances</b>
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

- Attestation au titre de la garantie décennale

#### En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### 6.2 Critères de choix de l'offre

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>Valeur technique de l'offre</b> <i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %</i>	<b>60 %</b>
<u>Sous-critère n°1</u> : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°1. ( <u>30 %</u> )	
<u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence de l'organisation du chantier mise en œuvre pour la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2. ( <u>20 %</u> )	
<u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence des dispositions mises en œuvre pour : assurer la sécurité sur et aux abords du chantier, limiter les nuisances et gérer les déchets, appréciée au regard de la note n°3 ( <u>10 %</u> )	
<b>Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

• Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

• Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : Le critère Prix correspond au montant indiqué au DQE. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent proportionnellement au meilleur rapport qualité/prix.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre la moins chère.

### 6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

## 7. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

## 8. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte – CS 44416  
35044 RENNES CEDEX  
Tél : +33 2 23 21 28 28  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

\* \* \*